

dans plusieurs publications que M. Roux doit connaître, et particulièrement dans mon dernier livre (p. 21), qu'il est censé analyser, ces lettres sont la fin de la formule dédicatoire des monuments érigés au nom des trois provinces des Gaules (TRES PROVINCIAE GALLIAE), qui entretenaient des prêtres nationaux au temple d'Auguste, élevé par elles au confluent du Rhône et de la Saône. Mais n'étais-je pas excusable d'ignorer cette circonstance en 1846, moi, si novice alors dans l'étude des épigraphes, lorsque M. de Boissieu, qui s'occupait spécialement de ce sujet depuis plusieurs années, et qui avait tant de monuments analogues sous les yeux à Lyon, restituait ainsi les six premières lettres de cette même formule (TRES PR) : *Titulus Restitutus Ex Sententia Provinciarum Romanarum* (1). Que dites-vous de ce trait de génie? Moi, du moins, j'avouais naïvement mon ignorance; mais, pour le patron de M. Roux, l'antiquité n'a point de secret : avec six lettres, il fait six mots, toute une phrase! Et remarquez que M. de Boissieu n'a pas rectifié cette interprétation dans ses *additions et corrections*, qui datent de 1854 (d'où l'on peut conclure qu'il la maintient encore), tandis que j'ai plusieurs fois moi-même relevé mon erreur de 1846. *Que le lecteur juge!* En vérité, dans le zèle qu'il met à défendre M. de Boissieu, M. Roux ressemble un peu, convenez-en, à l'ours de la fable, qui écrasait les mouches sur le nez de son maître avec un pavé. La Fontaine a bien raison de dire :

Mieux vaudrait un sage ennemi  
Qu'un imprudent ami.

A propos de la neuvième inscription, faisant mention de Caius Ulattius, M. Roux me reproche de faire une mauvaise chicane à M. de Boissieu (toujours M. de Boissieu!) « parce qu'il a dit que « la famille des Ulattius était lyonnaise, tandis que je la veux « ségusiave, uniquement parce qu'un des Ulattius a passé par « tous les honneurs chez les Ségusiaves, comme si ces derniers, « ajoute M. Roux, eussent été seuls admis aux fonctions honorifiques. » Mon contradicteur, étranger aux usages de la vie

(1) *Inscrip. ant. de Lyon*, p. 89.